

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT N° 2024-05**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donnée par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 4 novembre 2024, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2024-05 : RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-05 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU TRENTE-SOUS**

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Sainte-Cécile-de-Whitton ce dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Nicole Domingue  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le dix-neuvième jour du mois de novembre 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

---

Directrice générale/greffière-trésorière